Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260605-D20260605_40-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 18 h
15	15

Date de la convocation
28 mai 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-40

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin 2026, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 18h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 18h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 18h00 :

Mme Monique BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-40 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2027

Vu le code général des collectivités territoriales les articles L2333-6 à L2333-15, R2333-10 à R2333-17 ;
Vu le code des impositions des biens et services et notamment les articles L454-39 à L454-77 ;

Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les communes peuvent instituer la taxe par une délibération d'institution adoptée avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2027 est de + 0,9 % (source INSEE) et conduit aux tarifs suivants :

TARIFS 2027 POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PREENSEIGNES NON NUMÉRIQUES

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 habitants	19,10 €	38,10 €
De 50 000 à 199 999 habitants	25,00 €	50,10 €
Plus de 200 000 habitants	38,00 €	76,10 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2027.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Monique BRUNET
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 05 juin 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN 35133